

Original : anglais

RAPPORT DE LA TROISIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC SUR LES DCP
(Madrid, Espagne, 11-12 septembre 2017)

1. Ouverture de la réunion

Le Secrétaire exécutif de l'ICCAT, M. Driss Meski, a souhaité la bienvenue à tous les participants (**Appendice 1**) et leur a rappelé que la Commission avait demandé que ce groupe de travail se réunisse en 2017. Le Secrétaire exécutif a ensuite présenté les deux co-présidents de la réunion. M. Shep Helguile et le Dr David Die, les co-présidents du Groupe de travail sur les DCP, ont ouvert la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions

Le Dr Die a présenté l'ordre du jour final de la réunion, qui a été adopté par le groupe de travail (**Appendice 2**). Le Secrétaire exécutif de l'ICCAT a indiqué l'organisation des sessions et a énuméré les huit CPC (Côte d'Ivoire, Union européenne, Gabon, Nicaragua, Nigeria, Sao Tomé e Príncipe, Sénégal et États-Unis) et les trois observateurs (International Seafood Sustainability Foundation, Marine Stewardship Council et Pew Charitable Trusts) présents. Les co-présidents ont rappelé aux participants que, compte tenu de l'ordre du jour ambitieux, les présentations devaient être courtes (pour que chacun puisse s'exprimer).

3. Désignation du rapporteur

Le Secrétariat a accepté d'exercer les fonctions de rapporteur de la réunion.

4. Examen des informations sur les DCP soumises par les CPC

Le Secrétariat a présenté les données relatives au déploiement des DCP du formulaire ST08, reçues à ce jour. Il a souligné que très peu de CPC (3) soumettaient les données à l'aide des formulaires ST08 récemment modifiés. Plusieurs problèmes liés aux documents reçus ont également été constatés. Dans un cas, les informations ont été fournies en carrés de 5 x 5 degrés et non en carrés de 1 x 1 degrés. Une erreur a aussi été commise dans la déclaration de l'UE-France qui donnait des estimations incorrectes du nombre de DCP déployés avec des balises. Cette erreur a par la suite été clarifiée avec l'Union européenne et le malentendu rectifié. L'**Appendice 3** comporte les données corrigées. Le groupe a été informé des discussions tenues à la réunion du groupe d'espèces sur les thonidés tropicaux de 2017, selon lesquelles les CPC rapporteraient tout problème rencontré dans la soumission des données via les formulaires ST08 au Sous-comité des statistiques en 2017. Ces problèmes sont liés tant à la complexité des formulaires qu'aux incertitudes quant à l'interprétation des exigences de la Rec. 16-01 (pour déterminer notamment les données requises à la résolution nécessaire : 1 x 1, par mois, etc.). Le Sous-comité analysera par la suite ces commentaires et apportera une réponse à la Commission en ce qui concerne la façon de résoudre ces problèmes. Les CPC n'ayant pas soumis les données au moyen du formulaire ST08 ont été particulièrement encouragées à contribuer et à participer à cette réponse.

Le document FAD-014 résumait brièvement les informations sur le nombre et le suivi des balises GPS actives pour la flottille française de senneurs dans l'océan Atlantique de 2010 à 2017.

Cette présentation soulignait la nécessité d'une définition explicite du terme « balise active ». Le Groupe a reconnu que cette définition était importante, car l'ICCAT gère actuellement le déploiement des DCP sur la base des DCP actifs. Le Groupe a noté que plusieurs documents pourraient fournir une orientation sur cette question. L'auteur suggérait une définition dans le document présenté mais d'autres définitions possibles pourraient être tirées du document j-FAD-035 et/ou de la résolution sur les DCP adoptée par la CTOI (CTOI-2017-S21-PropO, adoptée le 26 mai 2017). Les participants ont également reconnu que la complexité de cette définition réside dans le fait que même si la balise fixée à un DCP n'est pas active, le DCP peut continuer à concentrer activement des populations de poissons. Ce dernier problème est très difficile à quantifier.

Le groupe a discuté des questions liées au suivi des DCP actifs. Il a été noté que les DCP ne devraient être activés ou désactivés qu'à bord du navire, et non à distance, ce qui serait quasiment impossible à contrôler. Les balises ne devraient être considérées comme actives que si elles dérivent, ce qui implique qu'elles ne se trouvent pas à bord du navire. Il a été expliqué que les navires demandent de plus en plus d'informations détaillées aux prestataires de services. Auparavant, les données des balises étaient demandées tous les trimestres ou tous les mois mais les informations actuelles peuvent être et sont souvent transmises quotidiennement. Ces informations détaillées sont essentielles pour suivre l'activité des DCP et déterminer s'ils sont actifs et dérivants. L'accès à cette information détaillée est également primordial pour comprendre l'activité des DCP.

5. Évaluation des progrès accomplis en ce qui concerne les recommandations formulées par le Groupe de travail en 2016

Le Dr Die, co-président du Groupe de travail, a brièvement décrit la deuxième réunion du groupe de travail ad hoc sur les DCP tenue en 2016 (Anon. 2017), en soulignant les recommandations formulées à cette occasion. L'**Appendice 4** comporte les recommandations issues de cette réunion. Faisant suite aux recommandations formulées à la dernière réunion tenue en 2016, la Commission a décidé de reconduire ce Groupe de travail et a modifié le mandat du Groupe en conséquence. Le mandat modifié a été utilisé pour élaborer l'ordre du jour de cette troisième réunion du Groupe de travail sur les DCP. Les recommandations issues de la deuxième réunion du Groupe de travail ad hoc sur les DCP (Anon. 2017) ont également permis d'initier la collaboration entre les ORGP, qui a culminé avec la première réunion du groupe de travail conjoint sur les DCP des ORGP thonières tenue en avril 2017 dans le cadre du processus de Kobe.

Il a été suggéré que le SCRS pourrait se charger d'élaborer un plan de travail incluant des délais et des responsabilités afin de traiter les recommandations émanant de la réunion de 2016. Toutefois, le Groupe a généralement admis que, dans ce cas, ces questions pourraient être différées étant donné que le SCRS ne serait pas en mesure de traiter le plan de travail avant 2018. Le Groupe a donc décidé d'étudier ces recommandations ainsi que celles issues de la réunion du groupe de travail conjoint des ORGP thonières (*cf. Appendice 6* et point 6 ci-dessous) au cours de cette réunion et d'émettre immédiatement tout commentaire à ce titre. Il a, par ailleurs, recommandé que le SCRS développe, en 2018, un plan de travail pour les questions en instance ou clarifie toute question ayant été traitée au préalable. La tenue de réunions ultérieures du Groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT a été considérée comme nécessaire afin de maintenir et d'évaluer les progrès réalisés jusqu'à présent sur la gestion des DCP.

Les co-présidents ont précisé que ces recommandations sont traitées au point 9 du présent rapport.

6. Questions issues de la 1^{ère} réunion conjointe du groupe de travail sur les DCP des ORGP thonières

M. Shep Helguile, co-président du Groupe de travail, a présenté le tableau des domaines clés pour les actions à venir provenant de la première réunion conjointe du Groupe de travail sur les DCP des ORGP thonières, tenue au mois d'avril 2017 (FAD_003/17). Ces points d'action couvraient trois domaines clés, à savoir (i) Généralités, (ii) Lacunes et exigences en matière de données et (iii) Mesures d'atténuation. Pour chaque domaine, le tableau comporte une liste de mesures proposées conjointement avec les responsabilités dévolues. Ce tableau constituait la base des recommandations finales formulées par ce Groupe. L'**Appendice 6** comporte les commentaires émis sur ce tableau.

L'un des premiers points de discussion portait sur la nécessité, ou non, d'une nouvelle réunion du Groupe de travail conjoint sur les DCP des ORGP thonières. Le Groupe s'est montré très satisfait des progrès réalisés et des discussions tenues à la première réunion. Il a admis qu'il reste fort à faire pour harmoniser la collecte et la soumission des données sur les DCP dans tous les océans et que plusieurs questions communes en instance pourraient être mieux traitées en collaboration avec les autres ORGP thonières. La première réunion abordait des questions très générales alors qu'une réunion future pourrait être axée sur des questions plus techniques ou détaillées. Le Groupe a donc recommandé la tenue d'une autre réunion de ce groupe de travail conjoint. Il a également été fait observer que le groupe de travail conjoint sur les DCP des ORGP thonières préconisait la création d'un groupe de travail technique plus réduit pour traiter ces questions plus détaillées. Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT a convenu que cette recommandation

devrait être suivie et que la Commission devrait appuyer la participation d'experts connaissant bien les pêcheries de l'ICCAT. Il a été noté que le groupe de travail conjoint des ORGP thonières ne disposait pas du mandat requis pour décider de mesures de gestion ou formuler des recommandations fermes. Ceci justifie donc le maintien du Groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT en vue de traduire l'avis formulé par les différentes ORGP en mesures de gestions opérationnelles pour l'ICCAT.

L'importance du moment de la tenue de la prochaine réunion a été discutée et le Groupe a convenu que le SCRS devrait disposer du temps adéquat pour élaborer le plan de travail et le calendrier, tel que mentionné au point 5, et détailler tous les progrès réalisés. Le Groupe a aussi reconnu que les recommandations finales incluses au point 9 pourraient aussi orienter la planification de cette prochaine réunion du groupe de travail conjoint sur les DCP des ORGP.

Le Groupe a souligné qu'il était important de veiller, à l'avenir, à ce que les scientifiques aient accès aux informations détaillées provenant des balises pour faciliter l'évaluation de l'activité des DCP. Plusieurs présentations réalisées aux points 7 et 8 donnent des exemples de collaboration entre les scientifiques et l'industrie. Le Groupe a vivement encouragé la poursuite et l'élargissement de ces initiatives. Il a convenu que ces collaborations ne devraient pas être menées uniquement au sein des CPC mais également entre les CPC afin de mieux appréhender la dynamique des DCP dans tout l'océan Atlantique.

7. Évaluation des développements survenant dans la technologie des DCP

Le document FAD-05 résumait les résultats d'un projet destiné à tester les cordes biodégradables, à utiliser sur les DCP dans un environnement contrôlé. Le document FAD-06 résumait les résultats d'un projet pilote destiné à tester les cordes biodégradables sur les DCP, dans des conditions de pêche réelles.

Il a été expliqué au Groupe que tous les matériaux biodégradables n'étaient pas de la même qualité et que ceci pourrait affecter la longévité des bouées. Cette remarque a donné lieu à de nouvelles discussions sur la durée de vie actuelle des DCP, qui est difficile à déterminer étant donné que certains DCP sont réparés lorsque certains composants sont défectueux. Les conclusions d'un atelier organisé par l'ISSF en 2016, avec la participation de capitaines, étaient que la durée de vie des DCP devrait être d'une année même si des études ont montré qu'elle avoisinerait plutôt 160 jours avec un pourcentage d'échouage de l'ordre de 10%. Il a été expliqué que les futures études incluront un nombre plus important de navires pour améliorer ces estimations. L'étude indiquait que les pêcheurs étaient satisfaits des DCP biodégradables qui avaient été conçus en consultation avec eux. Il s'avère nécessaire de conduire des recherches supplémentaires en vue de modifier la partie flottante des DCP car l'attention a été portée jusqu'à présent sur la partie immergée qui rassemble la majorité des matériaux des DCP.

Un nouveau projet financé par l'Union européenne, consacré aux DCP biodégradables et lancé il y a peu, a été brièvement présenté. Aucun document n'était disponible pour cette présentation étant donné que le contrat venait d'être signé. La présentation donnait un aperçu des recherches que le consortium du projet vise à mener à bien. Les résultats seront soumis au SCRS dès qu'ils seront disponibles.

8. Description des effets de l'utilisation des DCP sur la mortalité par pêche des stocks de thonidés tropicaux

i. Évaluation de la contribution relative des DCP à la mortalité par pêche spécifique à l'âge/la taille du thon obèse, de l'albacore et du listao

Le document FAD-07 portait sur l'évolution de la production de la flottille espagnole de senneurs ciblant les thonidés tropicaux, en comparant les opérations sous objets flottants et sur bancs libres.

Le Groupe a convenu qu'il est important d'évaluer le temps que mettent les poissons à s'accumuler autour des DCP et de savoir si ces taux varient en fonction des espèces et des zones. Il est évident que les DCP sont visités plus régulièrement, en moins de temps, entre les opérations de pêche, ce qui pourrait donner lieu à une réduction de la CPUE due à un temps plus court pour l'accumulation de la biomasse. Ces données ne peuvent être analysées que si les DCP ne changent pas de propriétaire. L'augmentation du nombre de DCP dans la zone à l'étude pourrait également entraîner une répartition de la biomasse entre les DCP. Il

conviendra, en outre, de suivre et d'évaluer l'impact des limites au déploiement des DCP, récemment adoptées. Il a été suggéré que des facteurs supplémentaires sont nécessaires dans la standardisation de la CPUE et que les estimations des erreurs sur ces chiffres apporteront de nouvelles connaissances sur les taux de capture réalisés autour des DCP.

ii. Évaluation des modifications des estimations de la biomasse du thon obèse, de l'albacore, du listao et de la PME associées aux différents schémas de sélectivité et aux niveaux de mortalité par pêche des juvéniles

Cette question spécifique est couverte par une étude du SCRS, qui est toujours en cours et qui a été abordée à la réunion du groupe d'espèces sur les thonidés tropicaux de 2017 (Anon., sous presse) ; une réponse à la Commission a été élaborée par ce Groupe. Le Groupe d'espèces sur les thonidés tropicaux a estimé que de nouvelles analyses étaient nécessaires et que l'étude en cours ne pouvait pas être présentée en l'état à la Commission. En conséquence, le Groupe d'espèces sur les thonidés tropicaux a recommandé au SCRS que ces analyses soient conduites en 2018. Le projet de réponse actuel sera débattu à la réunion plénière du SCRS.

Les études préliminaires indiquent qu'il existe des impacts importants sur la population lorsque les ratios entre les divers engins et stratégies de pêche diffèrent. Il sera donc important de montrer les corrélations entre les niveaux de captures pour les différentes flottilles pêchant dans l'Atlantique. Cette étude est également importante pour les travaux du SCRS sur l'évaluation de la stratégie de gestion (MSE). S'agissant de la MSE, il est important de recevoir une orientation de la part de la Commission quant aux objectifs spécifiques en termes d'équilibre de mortalité souhaité entre les engins.

iii. Solutions possibles pour améliorer l'utilisation des informations sur les DCP dans le processus d'évaluation des stocks

Le document FAD-04 rapportait une étude consacrée à la pêche sous objets flottants (FOB) : comment les senneurs tropicaux partagent l'effort de pêche entre les FOB suivis par GPS et les FOB non suivis.

Le Groupe a fait observer que ces travaux ont des conséquences pour les mesures de gestion qui nécessitent des informations pré-opérations (avant une opération de pêche à la senne) sur les bancs associés, étant donné que seul 1/5 des opérations était réalisé sur des FOB suivis. Il a été signalé que le SCRS avait déjà tenté de partager l'effort entre banc libre et sous DCP par le passé, considérant que, selon les conclusions de cette étude, la part de l'effort consacrée aux opérations sous DCP doit être divisée entre les opérations réalisées sous des DCP au sujet desquels le navire dispose d'informations de position et celles au sujet desquelles il n'en a pas. Ceci est important car ces deux types d'objets présentent différents avantages et affectent l'effort de pêche de multiples manières. Afin d'étendre cette étude à d'autres flottilles, il est important d'associer clairement chaque opération à une bouée, ce qui n'est toutefois pas toujours possible car l'identifiant de la bouée pourrait ne pas exister pour relier le DCP à l'opération et car les pêcheurs ne pêchent pas uniquement sous leurs propres DCP, mais également sous d'autres DCP qu'ils rencontrent et qui n'apparaissent donc pas dans les jeux de données de leur pays.

Le document FAD-09 fournissait des informations sur la colonisation des dispositifs de concentration de poissons dérivants (DCPD) dans l'océan Indien occidental, évaluée par les bouées pourvues d'échosondeur des pêcheurs.

L'auteur notait que le schéma d'accumulation de la biomasse autour des DCP est très variable, dépend de nombreux facteurs (trajectoire du DCP, moment et zone du déploiement) et que la biomasse pouvait augmenter ou diminuer au fil du temps. En outre, même si le suivi de la bouée vise à l'accumulation de la biomasse, les activités de pêche réalisées par d'autres navires sous le DCP sont inconnues. Le Groupe a également noté avec intérêt que, d'après l'étude, les thonidés s'accumulent autour des DCP avant les espèces accessoires. Cette conclusion est toutefois préliminaire : plusieurs aspects de la collecte de données pourraient sous-estimer les prises accessoires. En effet, la concentration initiale des prises accessoires en petits volumes pourrait ne pas être enregistrée par les échosondeurs dont le seuil de transmission des données est de 1 t au moins. Le niveau de ce seuil devra être réduit à l'avenir afin de procéder à des investigations plus approfondies sur cette observation et les informations des bouées devront comporter davantage d'informations détaillées. De plus, le temps de colonisation semblait être très rapide mais de nouveaux facteurs sont nécessaires dans l'analyse pour mieux expliquer cette observation (la stratégie de déploiement par exemple)

Le document FAD-010 présentait une étude sur le calcul des indices d'abondance indépendants des pêcheries pour les thonidés tropicaux : progrès réalisés dans l'analyse des données des bouées pourvues d'échosondeur.

Le Groupe a souligné que les résultats de cette étude sont préliminaires et il semble que le changement soudain des valeurs des coefficients négatifs à positifs indique que l'algorithme ne modélise pas correctement les données. Différents types de modèles devraient être utilisés pour résoudre ce problème. De surcroît, des analyses de sensibilité sont nécessaires pour tester les limites établies pour certains paramètres. Il a également été noté que les tests avaient été effectués sur des prises mono-spécifiques. Les analyses seront plus complexes avec des estimations plurispécifiques. Des recherches supplémentaires sont requises pour permettre l'identification de la composition spécifique en se basant seulement sur les données acoustiques sans s'appuyer sur des prises mono-spécifiques qui ne peuvent être validées qu'à posteriori.

Le document « Quelle recherche sur les DCP est nécessaire afin de garantir la durabilité des pêcheries sous DCP ? » a été présenté (FAD-011).

Il a été reconnu qu'un changement d'opérations sous DCP au profit d'opérations sur bancs libres déplacera également les impacts sur plusieurs prises accessoires. La réduction des interactions avec le requin soyeux s'accompagnera d'une augmentation des interactions avec d'autres espèces sensibles, telles que les raies Manta. Toutes les mesures proposées en ce qui concerne les changements d'effort entre les stratégies de pêche doivent tenir compte des modifications des interactions avec ces prises accessoires.

9. Examen des recommandations à la Commission concernant des possibles mesures supplémentaires sur la gestion des DCP

Le document FAD-013 fournissait des informations sur l'échouage des dispositifs de concentration de poissons dérivants (DCPD) dans l'océan Atlantique : estimation pour la flottille française de senneurs (2007-2015).

Il a été signalé qu'une vaste base de données sur des petits ports de la côte africaine avait été utilisée conjointement avec les données sur les trajectoires des DCP pour évaluer les échouages. Il a été nécessaire de séparer les échouages dont les trajectoires terminaient à bord des navires. Il peut s'avérer difficile d'évaluer le sort des DCP étant donné que certaines bouées peuvent cesser de transmettre ou être désactivées avant un échouage. La désactivation se produit souvent lorsque les pêcheurs ne peuvent plus utiliser le DCP pour une raison donnée (par exemple, à 100 km du littoral) ou s'il est récupéré par un autre navire. Le sort des DCP avec des bouées désactivées est donc largement méconnu.

Le document FAD-012 faisait état des principaux résultats du programme espagnol sur les meilleures pratiques : évolution de l'utilisation des DCP non emmêlants, interaction avec les animaux emmêlés et opérations de remise à l'eau de la faune.

Il a été indiqué que ce projet intégrateur avait compté sur la participation des pêcheurs de l'Union européenne. Des documents de base sur les techniques de manipulation en toute sécurité ont été élaborés et diffusés. L'atelier organisé par l'ISSF avec la présence des capitaines a permis de diffuser ces informations et d'obtenir des informations en retour. Un comité de pilotage a, de plus, été mis en place pour examiner et orienter les travaux de ce projet.

Le document FAD-016 démontrait comment la densité des dispositifs de concentration des poissons dérivants ont un impact sur les prises accessoires dans les pêcheries de senneurs tropicaux de l'océan Atlantique et l'océan Indien.

Le Groupe a discuté du fait que les données disponibles pour cette étude doivent être diffusées à une résolution plus fine car la répartition des DCP n'est pas homogène sur des carrés de 2 x 2 degrés et il est donc difficile d'évaluer les effets liés à la densité des DCP. En outre, les données ne sont pas disponibles pour toutes les flottilles et les estimations sont donc difficiles à extrapoler pour toute la région.

Le document FAD-008 expliquait comment les objectifs de gestion des DCP devraient être définis et mis en œuvre au sein de l'ICCAT.

Le Groupe a accueilli favorablement cette présentation qui suggérait des objectifs spécifiques dont les scientifiques ont besoin pour évaluer les options de gestion. Il a de nouveau été signalé que les ORGP thonières progressent sur la gestion de la pêche sous DCP. Il reste beaucoup à faire et à ce jour, seules des actions mineures ont été entreprises. Le Groupe a indiqué qu'il était important de poursuivre l'avancée de ces travaux et de s'assurer que les objectifs spécifiques aux engins sont utilisés pour compléter les objectifs spécifiques aux espèces - aux stocks. Ces objectifs devraient débiter par une réduction de la mortalité des thonidés tropicaux juvéniles, mais devraient s'affiner à mesure que des données supplémentaires deviennent disponibles. Le Groupe a souligné que ces objectifs devraient se baser sur une orientation scientifique et qu'à ce titre le partage des données détaillées avec l'industrie est fondamental tout comme une orientation de la part de la Commission quant aux objectifs quantitatifs (par exemple, une probabilité de 60% de maintenir le stock dans la zone verte). Le Groupe a de nouveau accueilli favorablement la collaboration de l'industrie, et notamment de la flottille européenne de senneurs. Il a espéré que cette collaboration se poursuive et s'élargisse afin d'améliorer les travaux sur la gestion des DCP. Il a vivement encouragé l'élargissement de cette collaboration entre l'industrie et les scientifiques à d'autres CPC.

La présentation j-FAD-035 intitulée « À quoi ressemble une utilisation bien gérée des DCP dans la pêcherie de senneurs tropicaux ? » a été soumise par le co-président (Président du SCRS). Il a été noté que cette présentation avait été préalablement soumise à la réunion du groupe de travail conjoint sur les DCP des ORGP-thonières, tenue en avril 2017, et était issue du Symposium scientifique mondial sur les DCP (20-23 mars 2017). Elle inclut des objectifs et des exemples de meilleures pratiques d'une grande utilité, tout particulièrement l'annexe du document qui comporte un Glossaire. Le Groupe a suggéré que ce glossaire serve de base aux discussions du SCRS afin de définir les termes à utiliser au sein de l'ICCAT.

Sur la base des présentations soumises et des diverses recommandations élaborées dans d'autres réunions, le Groupe a discuté et achevé une liste de recommandations à soumettre à la Commission aux fins d'examen à sa réunion de 2017. Ces recommandations sont incluses à l'**Appendice 6**.

10. Autres questions

Le document FAD-015 fournissait des informations sur la gestion des Dispositifs de concentration des poissons (DCP) ancrés aux Caraïbes.

Plusieurs participants ont partagé des expériences similaires avec la gestion des DCP ancrés et ils ont accueilli favorablement cette étude qui pourrait fournir des connaissances utiles sur la résolution de ce problème dans leur propre pays. Ils ont noté qu'ils nécessitaient assistance et conseils afin de traiter la question de la pêche sous DCP dans les pêcheries artisanales, qui est un développement assez récent. Il a été noté que la Commission des pêches pour l'Atlantique centre-ouest (COPACO) a mis en place un groupe de travail sur les DCP et que l'ICCAT devrait suivre les développements dans cette région qui pourraient être applicables à d'autres zones de l'Atlantique.

Le Groupe a également brièvement discuté de la question des zones de fermeture et des points névralgiques de concentration des poissons. Le SCRS a réalisé des travaux sur cette question mais les zones de fermeture potentielles ont été difficiles à évaluer. De plus, jusqu'à présent, aucune étude n'a clairement identifié de points névralgiques qui avec une gestion adéquate pourraient avoir un impact bénéfique sur les populations de thonidés tropicaux. On ignore l'effet du déplacement de l'effort à la suite d'une fermeture spatio-temporelle ou de la fermeture d'une zone. Une nouvelle fois, ces études sont limitées par la qualité des données disponibles pour réaliser des évaluations.

11. Adoption du rapport et clôture

Les recommandations à la Commission (**Appendice 6**) ont été adoptées à la réunion. Le reste du rapport a été adopté par correspondance à l'issue de la réunion. M. Shep Helguile a remercié tous les participants pour le travail accompli. La réunion a été levée.

Références

- Anon. 2017. Report of the Second Meeting of the Ad Hoc Working Group on FADs (*Bilbao, Spain, 14-16 March 2016*). ICCAT Report for biennial period, 2016-17, Part I (2017) - Vol. 1. Annex 4.4. pp 224-244.
- Anon. (in press). Report of the 2017 Tropical Tuna species Group Intersessional meeting. Collect. Vol. Sci. Pap. ICCAT. SCRS/2017/011. 41pp

Appendice 1

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions
3. Désignation du rapporteur
4. Révision des informations sur les DCP soumises par les CPC
5. Évaluation des progrès accomplis sur la base des recommandations formulées par le groupe de travail en 2016
6. Réflexions découlant de la 1^{re} réunion du groupe de travail conjoint sur les DCP des ORGP thonières
7. Évaluation des développements survenus dans la technologie des DCP
8. Description des effets de l'utilisation des DCP sur la mortalité par pêche des stocks de thonidés tropicaux
9. Examen des recommandations à la Commission concernant de possibles mesures supplémentaires concernant la gestion des DCP
10. Autres questions
11. Adoption du rapport et clôture

Liste des participants

PARTIES CONTRACTANTES

CÔTE D'IVOIRE

Shep, Helguilè *

Directeur de l'Aquaculture et des Pêches, Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, Rue des Pêcheurs; B.P. V-19, Abidjan

Tel: +225 21 35 61 69 / 21 35 04 09, Fax: Mob: +225 07 61 92 21, E-Mail: shelguile@yahoo.fr; shep.helguile@aviso.ci

Hema, Cathérine

Coordonnatrice Adjointe de Projet de Développement Durable des Ressources Halieutiques

Tel: +225 49 924 593, E-Mail: hemacathy@yahoo.fr

Konan, Kouadio Justin

Chercheur Hydrobiologiste, Centre de Recherches Océanologiques (CRO), 29 Rue des Pêcheurs, BP V 18, Abidjan 01

Tel: +225 07 625 271, Fax: +225 21 351155, E-Mail: konankouadjustin@yahoo.fr

ÉTATS-UNIS

King, Melanie Diamond *

NOAA - National Marine Fishery Service, Office of International Affairs and Seafood Inspection (F/IA1)1315 East West Highway, Silver Spring Maryland 20910

Tel: +1 301 427 3087, E-Mail: melanie.king@noaa.gov

Brown, Craig A.

Chief, Highly Migratory Species Branch, Sustainable Fisheries Division, NOAA Fisheries Southeast Fisheries Science Center, 75 Virginia Beach Drive, Miami Florida 33149

Tel: +1 305 586 6589, Fax: +1 305 361 4562, E-Mail: craig.brown@noaa.gov

Piñeiro Soler, Eugenio

Chairman, Caribbean Fishery Management Council, 723 Box Garden Hills Plaza, Guaynabo, PR 00966

Tel: +1 787 234 8403, Fax: +1 787 834 8102, E-Mail: gpsfish@yahoo.com

Sadusky, Heather

University of Miami, MPS Office, 4600 Rickenbacker Causeway, Miami, FL 33149

Tel: +1 401 556 2650, E-Mail: h.sadusky@miami.edu; hsadusky@rsmas.miami.edu

Snouck-Hurgronje, Julia

420A Hart Senate Office Building, Washington, DC 20510

Tel: +1 843 513 3960, E-Mail: jsnouck@gmail.com

GABON

Angueko, Davy *

Chargé d'Etudes du Directeur Général des Pêches, Direction Générale des Pêche et de l'Aquaculture, BP 9498, Libreville

Tel: +241 0653 4886, E-Mail: davyangueko@yahoo.fr

NICARAGUA

Guevara Quintana, Julio Cesar *

Comisionado CIAT - Biólogo, ALEMESA, Rotonda el Periodista 3c. Norte 50vrs. Este, Managua

Tel: +505 2278 0319; +505 8396 7742, E-Mail: juliocgq@hotmail.com; alemsanic@hotmail.com

NIGERIA

Okpe, Hyacinth Anebi *

Chief Fisheries Officer, Fisheries Resources Monitoring, Control & Surveillance (MCS) Division, Federal Ministry of Agriculture and Rural Development, Department of Fisheries Lagos Victoria Island

Tel: +234 70 6623 2156, Fax: +234 09 314 4665, E-Mail: hokpe@yahoo.com; Hyacinthokpe80@gmail.com

* Représentant de la délégation

S. TOMÉ E PRÍNCIPE

Pessoa Lima, Joao Gomes *

Directeur Générale des Pêches, Ministério das Finanças Comercio e Economia Azul, Direction Générale des Pêches, Largo das Alfandegas, C.P. 59

Tel: +239 222 2828, E-Mail: dirpesca1@cstome.net; jpessoa61@hotmail.com

Quaresma Trindade Metzger, Fernando

Directeur Cabinet du Ministre, Direcao das Pescas, Largo das Alfandegas P.O. Box N° 59

Tel: +239 990 7519, E-Mail: fernandometzger@hotmail.com

SÉNÉGAL

Sow, Fambaye Ngom *

Chercheur Biologiste des Pêches, Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye, CRODT/ISRALNERV - Route du Front de Terre - BP 2241, Dakar

Tel: +221 3 0108 1104; +221 77 502 67 79, Fax: +221 33 832 8262, E-Mail: famngom@yahoo.com

UNION EUROPÉENNE

Peyronnet, Arnaud *

Directorate-General, European Commission _ DG MARE D2, Conservation and Control in the Mediterranean and the Black Sea, Rue Joseph II - 99 06/56, B-1049 Brussels, Belgium

Tel: +32 2 2991 342, E-Mail: arnaud.peyronnet@ec.europa.eu

Biagi, Franco

Directorate General for Maritime Affairs and Fisheries (DG-Mare) - European Commssion, Rue Joseph II, 99, Bruxelles, Belgium

Tel: +322 299 4104, E-Mail: franco.biagi@ec.europa.eu

Álvarez Colmenarejo, Oscar Gustavo

Gerente de operaciones, Calvopesca & Gestra Corporation, Vía de los Poblados 1, 5ª Planta. Edificio A/B, 28042 Madrid, España

Tel: +34 91 782 33 00; +34 91 745 7964, Fax: +34 91 782 33 12, E-Mail: oscar-gustavo.alvarez@calvo.es

Báez Barrionuevo, José Carlos

Instituto Español de Oceanografía, Centro Oceanográfico de Canarias, Darsena Pesquera Santa Cruz de Tenerife, España

Tel: +34 669 498 227, E-Mail: josecarlos.baez@ca.ieo.es

Capello, Manuela

IRD, Institut de Recherche pour le Développement UMR MARBEC - Station Ifremer de Sète, Av Jean Monnet CS 30171, 34203 Sète, France

Tel: +33 499 57 3257, Fax: +33 499 57 3295, E-Mail: manuela.capello@ird.fr

Carré, Pierre-Alain

Compagnie Francaise du Thon Oceanique, 9 Rue du Professeur Legendre, 29186 Concarneau, Cedex, France

Tel: +33 682 234 171, Fax: +33 298 60 52 59, E-Mail: pierrealain.carre@cfto.fr

Centenera Ulecia, Rafael

Subdirector General de Acuerdos y Organizaciones Regionales de Pesca, Dirección General de Recursos Pesqueros y Acuicultura, Ministerio de Agricultura, Alimentación y Medio Ambiente, C/ Velázquez, 144 2ª Planta, 28006 Madrid, España

Tel: +34 91 347 6048/679434613, Fax: +34 91 347 6049, E-Mail: rcentene@magrama.es; orgmulpm@magrama.es

Dagorn, Laurent

Institut de Recherche pour le Développement I.R.D., MARBEC Marine Biodiversity, Exploitation & Conservation, Avenue Jean Monnet CS 30171, 34203 Sete Cedex, France

Tel: +33 6 48 32 3205, Fax: +33 4 9957 3202, E-Mail: Laurent.dagorn@ird.fr

De la Figuera Morales, Ramón

Subdirector General de Acuerdos y Organizaciones Regionales de Pesca, Secretaría General de Pesca, Ministerio de Agricultura, Alimentación y Medio Ambiente, C/ Velázquez, 144, 28006 Madrid, España

Tel: +34 91 347 6041, Fax: +34 91 347 6049, E-Mail: rdelafiguera@mapama.es

Fonteneau, Alain

9, Bd Porée, 35400 Saint Malo, France

Tel: +33 2 23 52 59 80, E-Mail: alain.fonteneau@ird.fr

Gaertner, Daniel

IRD-UMR MARBEC, CRH, CS 30171, Av. Jean Monnet, 34203 Sète Cedex, France
Tel: +33 4 99 57 32 31, Fax: +33 4 99 57 32 95, E-Mail: daniel.gaertner@ird.fr

Goujon, Michel

ORTHONGEL, 5 Rue des Sardiniers, 29900 Concarneau, France
Tel: +33 2 9897 1957, Fax: +33 2 9850 8032, E-Mail: mgoujon@orthongel.fr

Grande Mendizabal, Maitane

ALBACORA, S.A., Polígono Industrial Landabaso S.N, 48370 Bermeo, Bizkaia, España
Tel: +34 680 244 757; +34 94 618 71 50, Fax: E-Mail: maitane.grande@albacora.es

Herrera Armas, Miguel Angel

OPAGAC, C/ Ayala 54, 2º A, 28001 Madrid, España
Tel: 91 431 48 57, Fax: 91 576 12 22, E-Mail: miguel.herrera@opagac.org

Kaplan, David

UMR MARBEC, AV Jean Monnet CS 30171, 34203 Sète Cedex, France
Tel: +33 499 573 225, E-Mail: david.kaplan@ird.fr

Le Galloudec, Fabien

Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer, Tour Séquoia, 92055 La Défense, Cedex, France
Tel: +33 1 40 81 97 51, E-Mail: fabien.le-galloudec@developpement-durable.gouv.fr

Lizcano Palomares, Antonio

Subdirector Adjunto de la Subdirección General de Acuerdos y Organizaciones Regionales de Pesca, Ministerio de Agricultura, Alimentación y Medio Ambiente, Secretaría General de Pesca, C/ Velázquez, 144 2ª Planta, 28006 Madrid, España
Tel: +34 91 347 6047, Fax: 91 347 60 42, E-Mail: alizcano@magrama.es

Lopez, Jon

AZTI-Tecnalia, Herrera kaia z/g, 20110 Pasaia, Gipuzkoa, España
Tel: +34 634 209 738, Fax: +34 94 657 25 55, E-Mail: jlopez@azti.es

Maufroy, Alexandra

IRD, 5 rue des sardiniers, 29900 Concarneau, France
Tel: +33 2 98 97 19 57, Fax: +33 2 98 50 80 32, E-Mail: alexandra.maufroy@ird.fr; amaufroy@orthongel.fr

Muniategi Bilbao, Anertz

ANABAC-OPTUC, Txibitxiaga, 24 - Entreplanta Apartado 49, 48370 Bermeo - Bizkaia, España
Tel: +34 94 688 28 06, Fax: +34 94 688 50 17, E-Mail: anertz@anabac.org; anabac@anabac.org

Murua, Hilario

AZTI - Tecnalia /Itsas Ikerketa Saila, Herrera Kaia Portualde z/g, 20110 Pasaia Gipuzkoa, España
Tel: +34 667 174 433, E-Mail: hmurua@azti.es

Román Ladra, Alma

C/ Ayala 54, 2º A, 28002 Madrid, España
Tel: +34 647 474 481, Fax: +34 91 564 5304, E-Mail: fip@opagac.org

Santiago Burrutxaga, Josu

Head of Tuna Research Area, AZTI-Tecnalia, Txatxarramendi z/g, 48395 Sukarrieta (Bizkaia) País Vasco, España
Tel: +34 94 6574000 (Ext. 497); 664303631, Fax: +34 94 6572555, E-Mail: jsantiago@azti.es; flarrauri@azti.es

Uriarte, Iñaki

Anabac - Asociación Nacional de Armadores de Buques Atuneros Congeladores, Txibitxiaga 24 - Entreplanta, Apartado 49, 48370 Bermeo Bizkaia, España
Tel: +34 94 688 28 06; +34 607 048 570, Fax: +34 94 688 50 17, E-Mail: iñakiuriarte@pevasa.es; iuriarte@pevasa.es; anabac@anabac.org

OBSERVATEURS D'ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX

INTERNATIONAL SEAFOOD SUSTAINABILITY FOUNDATION – ISSF

Moreno Arriola, Gala

ISSF, 805 15th NW Suite 708, Washington DC 20005, United States

Tel: +1 703 226 8101, Fax: +1 215 220 2698, E-Mail: gmoreno@iss-foundation.org

MARINE STEWARDSHIP COUNCIL - MSC

Montero Castaño, Carlos

Técnico de Pesquerías para España y Portugal del MSC, Marine Stewardship Council, Paseo de la Habana, 26 - 7ª planta puerta 4, 28036 Madrid, España

Tel: +34 674 071 053, Fax: +34 91 831 9248, E-Mail: carlos.montero@msc.org

PEW CHARITABLE TRUSTS - PEW

Galland, Grantly

Pew Charitable Trusts, 901 E Street, NW, Washington, DC 20004, United States

Tel: +1 202 540 6953, Fax: +1 202 552 2299, E-Mail: ggalland@pewtrusts.org

Jen, Sandra

The Pew Charitable Trusts, 24 Rue Crebillon, 44000 Nantes, Belgium

Tel: +33 782 89 54 08, E-Mail: sjen@sjenconsult.org; sjen.org@gmail.com

Samari, Mona

Pew Charitable Trusts, 901 E street NW, Washington, DC 20009, United States

Tel: +07515828939, E-Mail: samarimonaocan@gmail.com; mona@communicationsinc.co.uk

PRÉSIDENT DU SCRS

Die, David

SCRS Chairman, Cooperative Institute of Marine and Atmospheric Studies, University of Miami, 4600 Rickenbacker Causeway, Miami Florida 33149, United States

Tel: +1 673 985 817, Fax: +1 305 421 4221, E-Mail: ddie@rsmas.miami.edu

Secrétariat de l'ICCAT

C/ Corazón de María 8 – 6th floor, 28002 Madrid – Spain

Tel: +34 91 416 56 00; Fax: +34 91 415 26 12; E-mail: info@iccat.int

Meski, Driss

Neves dos Santos, Miguel

De Bruyn, Paul

Ortiz, Mauricio

Donovan, Karen

García-Orad, María José

Peyre, Christine

Fiz, Jesús

Moreno, Juan Angel

Peña, Esther

INTERPRETES ICCAT

Faillace, Linda

Liberas, Christine

Linaae, Cristina

Meunier, Isabelle

Sánchez del Villar, Lucía

Tedjini Roemmele, Claire

Appendice 3

Information sur les DCP déployés fournie au Secrétariat sur les formulaires ST08-FadsDep

			BLZ						FRA						GHA					
Type of beacon deployed	FAD type	Month	No. Deployed with beacons	Average No. Active beacons followed per vessel	Average No. Deactivated beacons followed per vessel	No. Deployed without beacons	Average No. of active lost FADs	No. Of FADs deployed by support vessels	No. Deployed with beacons	Average No. Active beacons followed per vessel	Average No. Deactivated beacons followed per vessel	No. Deployed without beacons	Average No. of active lost FADs	No. Of FADs deployed by support vessels	No. Deployed with beacons	Average No. Active beacons followed per vessel	Average No. Deactivated beacons followed per vessel	No. Deployed without beacons	Average No. of active lost FADs	No. Of FADs deployed by support vessels
SAT	FADA	5	39		2	0	2	0												
RDFGPS	FADA	1													300	50				
		2													500	70				
		3													1500	100				
		4													2500	190				
		5													1600	120				
		6													3500	260				
		7													2000	150				
		8													3000	230				
		9													2000	150				
		10													2000	150				
		11													2000	150				
		12													1500	100				
SATES	FADA	1	126		7	0	7	0	162			0		0						
		2	98		11	0	11	0	83			0		11						
		3	102		9.333333333	0	9.333333	0	144			0		32						
		4	158		7.2	0	7.2	0	202			0		0						
		5	8		1	0	1	0	248			0		51						
		6	141		6.25	0	6.25	0	169			0		0						
		7	71		4.333333333	0	4.333333	0	274			0		0						
		8	117		7.333333333	0	7.333333	0	255			0		0						
		9	213		3.8	0	3.8	0	298			0		16						
		10	33		3	0	3	0	416			0		152						
		11	52		6.5	0	6.5	0	407			0		168						
		12	133		3.666666667	0	3.666667	0	187			0		7						
	FADN	9							4			0		0						

Recommandations finales issues de la réunion de 2016 du groupe de travail ad hoc sur les DCP

e.1 Capacité de pêche, y compris numéro de DCP

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande que des données pertinentes soient rendues disponibles pour quantifier avec précision l'effort effectif total et la capacité de pêche associée à ce type de pêcherie, y compris la contribution des canneurs et des navires de support. Le groupe de travail sur les DCP recommande que le SCRS examine cette information et formule un avis sur l'adaptation de la capacité de pêche dans toutes ses composantes (nombre de DCP, nombre de navires de pêche et de navires de support) afin d'atteindre les objectifs de gestion pour les espèces de thonidés tropicaux.

e.2 Plans de gestion des DCP

Définition des activités sous DCP

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande ce qui suit :

- En tenant compte, comme point de départ, des conclusions du projet de recherche européen CECOFAD (SCRS /2016/30), le SCRS :
 - mettra au point un ensemble de définitions sur les objets flottants et les types d'activités développés sur ceux-ci, y compris les "opérations sous DCP" et la "pêche sous DCP". Il faudra notamment élaborer des définitions et établir les caractéristiques des DCP non-emmêlants et biodégradables ;
 - examinera et recommandera des changements supplémentaires, selon le cas, aux exigences standard minimum pour les données à recueillir dans les pêcheries sous DCP par le biais des carnets de pêche ;
 - établira des lignes directrices destinées aux capitaines de navires qui expliqueront dans le détail la façon dont les données et plus particulièrement les informations qualitatives doivent être communiquées.

Compte tenu des conclusions du SCRS, le groupe de travail ad hoc sur les DCP de l'ICCAT recommande ce qui suit :

- Les plans nationaux de gestion des DCP devraient inclure un chapitre spécifique sur les programmes de formation des capitaines des navires visant à standardiser les procédures de collecte et de déclaration des données.

Récupération des DCP

- Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT exhorte les CPC, en collaboration avec l'industrie, à régler les questions concernant les impacts des DCP sur les habitats côtiers sensibles, notamment afin d'atténuer les risques d'échouage.
- Dans un premier temps, le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande de demander au SCRS d'identifier les zones côtières susceptibles d'être touchées par l'échouage éventuel des DCP.

e.3 Déclaration des données sur les DCP et collaborations scientifiques en ce qui concerne les obligations de déclaration

Déclaration des données

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande d'élargir les exigences en matière de données pour les CPC, telles que prévues dans la Rec. 15-01, comme suit :

- Déclarer les captures et les efforts des senneurs et des canneurs, y compris le nombre d'opérations, conformément aux exigences de déclaration des données de la Tâche II (c'est-à-dire par rectangles statistiques de 1°x1° et par mois) et en établissant la distinction entre les pêcheries opérant sur des bancs associés à des objets flottants et celles opérant sur bancs libres ;
- Déclarer le nombre d'objets flottants équipés de bouées actives observés par rectangles statistiques de 1°x1°, mois et État du pavillon ;
- Déclarer le nombre de DCP déployés par les navires de support par rectangles statistiques de 1°x1° et par mois.
- Lorsque les senneurs opèrent en association avec les canneurs, déclarer les captures et l'effort conformément aux exigences de la Tâche I et de la Tâche II en tant que "senneur associé à un canneur" (PS+BB).

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT souligne également la nécessité d'examiner et de contrôler les éventuels changements survenus dans les stratégies de pêche, en particulier les activités de pêche des senneurs en association avec les canneurs et/ou navires de support.

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande que le Secrétariat de l'ICCAT établisse un format commun permettant aux CPC de soumettre les informations et les données requises dans la Rec. 15-01 d'une manière standardisée. Le Secrétariat de l'ICCAT devrait également mettre au point la base de données connexe.

Collaborations scientifiques

Le plan de gestion des DCP de chaque CPC devrait inclure un chapitre spécifique décrivant la façon dont le secteur national de la pêche et les halieutes nationaux collaborent en vue de s'échanger les informations sur les stratégies de pêche et la dynamique des pêcheries, en identifiant notamment les données et informations à collecter et à fournir au-delà des dispositions de déclaration obligatoires énoncées dans la Rec. 15-01. Les données enregistrées par échosondeur devraient être mises à la disposition des scientifiques nationaux, tout comme toute information quantitative et qualitative permettant aux scientifiques nationaux de mieux évaluer les liens et les tendances entre l'effort de pêche nominal et effectif.

Reconnaissant que l'analyse complète de l'information détaillée sur l'effort sur les DCP peut être entravée par les restrictions existantes qui font que les scientifiques nationaux d'une CPC ont un accès limité aux données des flottilles de cette même CPC, il est recommandé que des approches soient envisagées (p.ex. accords de confidentialité) afin de permettre l'analyse de jeux de données plus complets qui reflètent les activités sous DCP des diverses flottilles.

e.4 Formulation de l'avis scientifique sur les DCP

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande de demander au SCRS d'élaborer des indicateurs des pêcheries décrivant la composition de la capture, les structures des tailles et les tailles moyennes de la capture des différents métiers contribuant à la mortalité par pêche des thonidés tropicaux et notamment des flottilles de senneurs pêchant sous des objets flottants.

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande de demander au SCRS de fournir un avis sur de possibles modifications des modes de pêche affectant la composition de la prise par taille et de leur impact sur la PME et l'état relatif des stocks.

e.5 Application

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande que le Comité d'application évalue l'application par les CPC concernées des obligations de déclaration énoncées dans la Rec. 15-01. À cette fin, le Secrétariat de l'ICCAT devrait faire un rapport au Comité d'application sur les informations reçues.

En ce qui concerne le nombre de DCP, le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande de mettre en œuvre et de contrôler les limites conformément à la Rec. 15-01 et de garantir l'évaluation par l'ICCAT de l'application sur une base régulière.

e.6 Marquage et identification des DCP

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande à la Commission de considérer que le suivi des DCP actifs se fait en :

- utilisant le numéro d'identification de la bouée fourni par le fabricant de la bouée,
- enregistrant le numéro d'identification de la bouée associée à tout DCP nouvellement déployé et le numéro d'identification de la bouée associée à tout DCP récupéré. Dans les cas où il se produit un changement de bouée dans un DCP, le code d'identification de la bouée associée au DCP tout comme le code d'identification de la bouée qui sert de remplacement doivent être consignés.
- établissant une base de données globale des registres des activités sous DCP réalisées par toutes les flottilles de senneurs.

e.7 Observateurs

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande à la Commission d'accroître la couverture par observateurs pour les grands navires en vue de collecter des données plus précises sur la composition de la capture et les prises accidentelles. Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT indique que la question des prises accessoires au sein des pêcheries relevant de l'ICCAT devrait être abordée d'une façon exhaustive pour l'ensemble des flottilles.

e.8 Rejets

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande à la Commission de mettre sur pied, conformément aux principes des *directives internationales de la FAO sur la gestion des prises accessoires et la réduction des rejets*, une politique de rétention adéquate pour les thonidés tropicaux afin de mieux gérer les prises accessoires et réduire les rejets dans les pêcheries de thonidés tropicaux.

Examen des recommandations finales présentées par le groupe de travail sur les DCP à la Commission en 2016, incluant les recommandations de 2017 à la Commission (colonne de droite)

	Recommandation du WGFAD 2016	Progrès/réponse du SCRS	Progrès/réponse de la Commission	Recommandation requise ?
e.1	Capacité de pêche, y compris numéro de DCP			
	Les données pertinentes devraient être rendues disponibles pour permettre de quantifier avec précision l'effort total effectif et la capacité de pêche associés à ce type de pêcherie, y compris la contribution des canneurs et des navires de support.	Veuillez consulter le point 4 de ce rapport.	Aux termes de la Rec. 16-01, la soumission de certaines données nécessaires est requise.	
	Le SCRS examine ces informations et formule un avis sur l'adaptation de la capacité de pêche dans toutes composantes (nombre de DCP, nombre de navires de pêche et de navires de support) afin d'atteindre les objectifs de gestion pour les espèces de thonidés tropicaux.	Aucun progrès	sans objet	Le sous-comité des statistiques du SCRS devrait les examiner pendant la réunion de 2017
e.2	Plans de gestion des DCP			
	Le SCRS met au point un ensemble de définitions sur les types d'activités développés sur ceux-ci, y compris les « opérations sous DCP » et la « pêche sous DCP ». Il faudra notamment élaborer des définitions et établir les caractéristiques des DCP non-emmêlants et biodégradables.	Quelque progrès par le groupe d'espèces sur les thonidés tropicaux	sans objet	Le groupe recommande que les définitions figurant dans le document j-FAD-035 soient renvoyées devant le SCRS afin d'envisager des ajustements dans le contexte des pêcheries relevant de l'ICCAT, à soumettre à la Commission. Il convient de prêter attention à la définition d'opérations sous DCP, bouée active et DCP biodégradable, d'un point de vue scientifique et d'application.

	Le SCRS examine et recommande des changements supplémentaires, selon le cas, aux exigences standard minimum de déclaration des données à recueillir dans les pêcheries sous DCP par le biais des carnets de pêche.	Veillez consulter le point 4 du rapport.	sans objet	Le sous-comité des Statistiques du SCRS devraient les examiner pendant réunion de 2017
	Le SCRS établit des lignes directrices destinées aux capitaines de navires qui expliqueront dans le détail la façon dont les données et plus particulièrement les informations qualitatives doivent être communiquées.	Aucun progrès	sans objet	Le SCRS devrait les élaborer après examen avec le sous-comité des statistiques du SCRS
	Les plans nationaux de gestion des DCP devraient inclure un chapitre spécifique sur les programmes de formation des capitaines des navires visant à standardiser les procédures de collecte et de déclaration des données.	sans objet	sans objet	Continuer à recommander
	Les CPC, en collaboration avec l'industrie, devraient régler les questions concernant les impacts des DCP sur les habitats côtiers sensibles, notamment afin d'atténuer les risques d'échouage.	sans objet	Veillez consulter le point 9 du rapport.	Continuer à recommander
e.3	Déclaration des données sur les DCP et collaborations scientifiques en ce qui concerne les obligations de déclaration			
	Élargissement des exigences de données pour les CPC, telles que prévues dans la Rec. 15-02, comme suit : 1. Déclarer les captures et les efforts des senneurs et des canneurs, y compris le nombre d'opérations, conformément aux exigences de déclaration des données de la Tâche II (p.ex. par rectangles statistiques de 1°x1° et par mois) et en établissant la distinction entre les pêcheries opérant sur des bancs associés à des objets flottants et celles opérant sur bancs libres ;	sans objet	Toutes les exigences sont élargies sauf pour #4 ?	

<p>2. Déclarer le nombre d'objets flottants équipés de bouées actives observés par rectangles statistiques de 1°x1°, mois et État du pavillon ;</p> <p>3. Déclarer le nombre de DCP déployés par les navires de support par rectangles statistiques de 1°x1° et par mois.</p> <p>4. Lorsque les senneurs opèrent en association avec les canneurs, déclarer les captures et l'effort conformément aux exigences de la tâche I et de la tâche II en tant que "seneur associé à un canneur" (PS+BB).</p>			
<p>Examiner et contrôler les éventuels changements survenus dans les stratégies de pêche, en particulier les activités de pêche des senneurs en association avec les canneurs et/ou navires de support.</p>	<p>Aucun progrès</p>	<p>sans objet</p>	<p>Continuer à recommander</p>
<p>Le Secrétariat de l'ICCAT établit un format commun permettant aux CPC de soumettre les informations et les données requises dans la Rec. 15-01 d'une manière standardisée. Le Secrétariat de l'ICCAT devrait également mettre au point la base de données connexe.</p>	<p>Format achevé ; la base de données attend que le format soit accepté et respecté.</p>	<p>sans objet</p>	<p>Continuer à recommander l'achèvement de la base de données lorsque le format aura été finalisé.</p>
<p>Le plan de gestion des DCP devrait inclure un chapitre spécifique décrivant la façon dont le secteur national de la pêche et les halieutes nationaux collaborent en vue de s'échanger les informations sur les stratégies de pêche et la dynamique des pêcheries, en identifiant notamment les données et informations à collecter et à fournir au-delà des dispositions de déclaration obligatoires énoncées dans la Rec. 15-01.</p>	<p>sans objet</p>	<p>sans objet</p>	<p>Continuer à recommander</p>
<p>Les données enregistrées par échosondeur devraient être mises à la disposition des scientifiques nationaux, tout comme toute information quantitative et qualitative</p>	<p>Veillez consulter le point 7 du rapport.</p>	<p>sans objet</p>	<p>Le SCRS devrait examiner les approches utilisées par les scientifiques nationaux qui ont réalisé des analyses sur ces jeux de données</p>

	permettant aux scientifiques nationaux de mieux évaluer les liens et les tendances entre l'effort de pêche nominal et effectif.			
	Il faut envisager des approches (p.ex. accords de confidentialité) afin de permettre l'analyse de jeux de données plus complets qui reflètent les activités sous DCP des diverses flottilles.	Aucun progrès sur les accords mais quelques analyses menées à bien pour les flottilles de UE-Espagne/UE-France.	sans objet	Continuer à recommander
e.4	Formulation de l'avis scientifique sur les DCP			
	Le SCRS devrait élaborer des indicateurs des pêcheries décrivant la composition de la capture, les structures des tailles et les tailles moyennes de la capture des différents métiers contribuant à la mortalité par pêche des thonidés tropicaux et notamment des flottilles de senneurs pêchant sous des objets flottants.	Quelques progrès réalisés par le groupe d'espèces sur les thonidés tropicaux	sans objet	Continuer à recommander
	Le SCRS devrait fournir un avis sur de possibles modifications des modes de pêche affectant la composition de la prise par taille et de leur impact sur la PME et l'état relatif des stocks.	Cf. réponse à la Commission en cours de préparation par le groupe d'espèces sur les thonidés tropicaux	sans objet	Continuer à recommander
e.5	Application			
	Le Comité d'application évalue l'application par les CPC concernées des obligations de déclaration énoncées dans la Rec. 15-01. À cette fin, le Secrétariat de l'ICCAT devrait faire un rapport au Comité d'application sur les informations reçues.	sans objet	Le Comité d'application doit l'évaluer	Continuer à recommander
	Mettre en œuvre et contrôler les limites conformément à la Rec. 15-01 et garantir l'évaluation par l'ICCAT de l'application sur une base régulière.	sans objet	Le Comité d'application doit l'évaluer	Continuer à recommander
e.6	Marquage et identification des DCP			
	Le suivi des DCP actifs est réalisé de la façon suivante :	sans objet	Aucun progrès	Continuer à recommander

	<ul style="list-style-type: none"> • En utilisant le numéro d'identification de la bouée fourni par le fabricant de la bouée, • En enregistrant le numéro d'identification de la bouée associée à tout DCP nouvellement déployé et le numéro d'identification de la bouée associée à tout DCP récupéré ; dans les cas où il se produit un changement de bouée dans un DCP, le code d'identification de la bouée associée au DCP tout comme le code d'identification de la bouée qui sert de remplacement doivent être consignés ; • En établissant une base de données consolidée des registres des activités sous DCP réalisées par toutes les flottilles de senneurs. 			
e.7	Observateurs			
	La Commission devrait accroître la couverture par observateurs pour les grands navires en vue de collecter des données plus précises sur la composition de la capture et les prises accidentelles.	sans objet		Continuer à recommander
	Les prises accessoires au sein des pêcheries relevant de l'ICCAT devraient être abordées d'une façon exhaustive pour l'ensemble des flottilles.	Le SCRS prévoit d'organiser des ateliers régionaux en 2018 afin de passer en revue les captures et les prises accessoires des pêcheries artisanales opérant au filet maillant.		Continuer à recommander
e.8	Rejets			
	La Commission devrait mettre sur pied, conformément aux principes des directives internationales de la FAO sur la gestion des prises accessoires et la réduction des rejets, une politique de rétention adéquate pour les thonidés tropicaux afin de mieux gérer les prises accessoires et réduire les rejets dans les pêcheries de thonidés tropicaux.	Cf. réponse à la Commission en cours de préparation par le groupe d'espèces sur les thonidés tropicaux	Discuté pendant le groupe de travail sur les DCP des ORGP thonières.	Continuer à recommander

Appendice 6

Domaines clés pour les actions à venir du groupe de travail conjoint sur les DCP des ORGP thonières

DOMAINES CLÉS	ACTIONS SPÉCIFIQUES	KOBE	ORGP	CPC	Recommandations
	Aspects juridiques :				
QUESTIONS GÉNÉRALES	- Définition d'un DCP	X	X		Les commentaires sur les aspects juridiques dépassent le mandat de ce groupe.
	- Définition de la propriété et des responsabilités	X	X		Le Groupe de travail sur les DCP devrait suivre l'enquête de la FAO sur les définitions de la propriété et le suivi des positions des DCP.
	Définitions et indicateurs communs :				
	- Identifier les sources disponibles pour des définitions communes	X			
	- Harmoniser les définitions relatives à la science et à la gestion des DCP : opération sous DCP (associée par opposition à non associée), non emmêlant, biodégradable, bouée active, type d'opération sous DCP, etc.). Il faudrait accorder la priorité aux définitions qui ont des implications directes au niveau de la gestion et à la science nécessaire pour orienter cette gestion	X	X		Rapporter les définitions incluses dans j-FAD-035 au SCRS pour envisager des ajustements dans le contexte des pêcheries de l'ICCAT, à soumettre à la Commission. Prêter attention à la définition des opérations sous DCP, des balises actives et des DCP biodégradables à la fois d'un point de vue scientifique et d'application.
- Nécessité de développer des indicateurs harmonisés des pêcheries opérant sous DCP (p.ex. nombre de DCP, opérations sous DCP, ratio opérations sous DCP/opérations non associées, nombre de navires déployant des DCP et des navires baliseurs, etc.) afin d'estimer la contribution des DCP à l'effort de pêche et	X	X		Reste une priorité pour développer des indicateurs harmonisés et rechercher un effort efficace global et la mesure dans laquelle cela affecte l'état du stock et la PME.	

DOMAINES CLÉS	ACTIONS SPÉCIFIQUES	KOBE	ORGP	CPC	Recommandations
	à la capacité effectifs globaux dans les pêcheries de thonidés tropicaux dans toutes les régions océaniques				
	Coopération renforcée :				
	- Collaboration entre l'industrie et les scientifiques aux fins de l'amélioration de la collecte des données, de la recherche scientifique et en vue de mettre au point des techniques d'atténuation effectives			X	Certains travaux sont déjà en cours mais la collaboration devrait être élargie au-delà des CPC. Cette collaboration devrait être réalisée entre tous les participants à la pêche sous DCP.
	- Coordination et collaboration dans des projets de recherche sur les DCP entre les ORGP thonières	X	X		Ceci se réfère à la proposition du groupe de travail conjoint sur les DCP des ORGP thonières visant à la mise en place d'un groupe de travail technique. Il est recommandé que le groupe de travail soit mis en place en 2018. Des priorités (Termes de référence) devraient également être établies pour ce groupe parmi toutes les ORGP et océans (par exemple, harmonisation des formats de déclaration et de collecte des données, DCP biodégradables, etc.). Ce groupe serait mis en place dans le cadre du groupe de travail sur les DCP de Kobe actuel en tant que groupe technique consultatif et travaillerait initialement par voie électronique. Il a été convenu que l'ICCAT nommerait M. Josu Santiago pour diriger ce groupe. Cette nomination doit être approuvée par le Comité de pilotage de Kobe après approbation par la Commission de l'ICCAT.
	- Création d'un groupe de travail technique réduit d'experts sous l'égide de KOBE, axé sur la recherche et d'autres aspects techniques	X	X		
	Élaboration et mise en œuvre de cadres de gestion appropriés :				
	- Définir des objectifs de gestion clairs	X	X		Le document FAD-08 fournit des exemples d'objectifs de gestion précis. En vue d'établir des objectifs de gestion, il pourrait s'avérer nécessaire de se pencher sur les connaissances scientifiques actuelles de l'impact des DCP sur la biomasse et la PME (en raison des impacts sur les juvéniles) afin de déterminer quel type d'objectifs devrait être envisagé. Il est nécessaire de rendre ces objectifs opérationnels. Étant donné que les TAC pour le thon obèse et l'albacore ont été dépassés en 2016, la Rec. 16-01 sera révisée par la Commission ce qui sera l'occasion d'aborder les objectifs de gestion des DCP lors de la réunion de la sous-commission 1 en 2017. Les débats de la

DOMAINES CLÉS	ACTIONS SPÉCIFIQUES	KOBE	ORGP	CPC	Recommandations
					<p>Sous-commission 1 cette année sont l'occasion d'entreprendre le processus d'établissement d'objectifs de gestion pour les espèces de thonidés tropicaux et les pêcheries sous DCP qui pourra alors être intégré dans le processus scientifique qui inclut l'évaluation du thon obèse en 2018. Cette évaluation peut être utilisée pour évaluer de manière plus approfondie le succès des objectifs potentiels y compris la pêche de juvéniles, ce qui va au-delà simplement de la pêche sous DCP.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Examiner les plans actuels de gestion des DCP et explorer les possibilités d'harmonisation entre les ORGP thonières 	X	X		<p>À l'ICCAT, des exigences minimales pour les plans de gestion des DCP sont requises mais la soumission de ces informations n'est pas standardisée. La standardisation pourrait être requise au sein de l'ICCAT avant tout dialogue avec les autres ORGP, même si des exigences minimales pourraient être harmonisées.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer l'efficacité de diverses options de gestion des DCP dans le cadre de la gestion générale des pêcheries de thonidés tropicaux (p.ex. capacité de pêche globale) 		X		<p>Certains éléments de la Rec. 16-01 traitent déjà de la gestion des DCP et le SCRS a commencé à aborder certaines questions. Ce processus doit découler de travaux à court terme tels que l'établissement d'objectifs de gestion et de commentaires du SCRS en ce qui concerne l'impact des DCP.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Aborder les questions de suivi (p.ex. couverture de 100% des observateurs et du VMS) et d'application 		X	X	<p>Il existe de fortes preuves scientifiques que la couverture par les observateurs scientifiques doit être accrue au-delà de l'exigence actuelle de 5% pour les senneurs et les canneurs participant à la pêche sous DCP, tel que requis par le SCRS. Ceci devrait être standardisé parmi les engins et les CPC. L'objectif de 100% est idéal mais pourrait être difficile à atteindre bien qu'il puisse être possible de combiner des observateurs humains et électroniques pour atteindre ce niveau. Il est à noter que la flottille européenne de senneurs à grande échelle a déjà une couverture de 100% et ceci devrait servir à encourager d'autres flottilles et engins à atteindre ce niveau (par exemple, canne et palangre ou senne d'autres CPC). Il a été souligné que les programmes d'observateurs scientifiques et d'application devraient être maintenus séparés.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Envisager une gestion souple et prudente face aux questions émergentes sur les DCP, en tenant compte de la meilleure science disponible 		X	X	

DOMAINES CLÉS	ACTIONS SPÉCIFIQUES	KOBE	ORGP	CPC	Recommandations
LACUNES ET BESOINS EN MATIÈRE DE DONNÉES	Données :				
	- Identifier les lacunes et les besoins en matière de données		X		Le point 4 de l'ordre du jour a spécifiquement traité des problèmes et lacunes en matière de données. Il est fondamental que les scientifiques aient accès à ces données. Les scientifiques des CPC devraient analyser leurs données opérationnelles des flottilles nationales mais une collaboration est également nécessaire entre les CPC. Des protocoles de confidentialité pourraient être étudiés si nécessaire pour cette dernière option. La collaboration semble toutefois s'être considérablement accrue, ce qui devrait être salué et encouragé. La récupération des données historiques est toujours une nécessité impérieuse et pourrait être réalisée en coopération avec l'industrie. L'historique récente de la pêche sous DCP n'est pas bien caractérisée et la récupération des données pourrait améliorer cet aspect.
	- Optimiser et harmoniser la collecte des données et développer des normes et formats minimum communs	X	X	X	
	- Améliorer la collecte des données dans les pêcheries de DCP en général			X	X
	- Établir des systèmes globaux en vue de quantifier avec exactitude le nombre de DCP et de bouées actives	X	X		
	- Besoin de mettre au point de robustes systèmes de marquage et de suivi des DCP	X	X		
	- Établir une collecte à grande échelle des données relatives au déploiement et au suivi de chaque DCP et des données historiques sur les opérations			X	X
- Collecter de nouveaux types de données concernant les caractéristiques opérationnelles et techniques des flottilles, y compris les navires baliseurs			X	X	

DOMAINES CLÉS	ACTIONS SPÉCIFIQUES	KOBE	ORGP	CPC	Recommandations
	- Faciliter l'accès des scientifiques aux enregistrements acoustiques des bouées échosondeur en tant que source potentielle d'indices indépendants des pêcheries		X	X	
	- Élaborer un cadre approprié de confidentialité	X	X	X	
	- Garantir/faciliter l'accès aux données aux scientifiques et aux gestionnaires		X	X	
ATTÉNUATION	- Atténuer l'impact des DCP, envisager d'établir des limites au nombre de DCP déployés, et envisager la faisabilité et la rentabilité des pratiques de récupération des DCP	X	X	X	Il est recommandé que le SCRS évalue l'impact de la limite actuelle aux DCP sur les espèces de thonidés tropicaux.
	- Évaluer les éléments économiques d'incitation et de dissuasion dans toutes les mesures de gestion des DCP	X	X	X	
	Espèce cible :				Le SCRS répond déjà à cette question comme le requiert la Rec. 16-01.
	- Identification des zones sensibles pour les juvéniles de thon obèse et d'albacore		X		Le SCRS a réalisé des travaux sur cette question mais les zones de fermeture ont été difficiles à évaluer. De plus, jusqu'à présent, aucune étude n'a clairement identifié de points névralgiques qui avec une gestion adéquate pourraient avoir un impact bénéfique sur les populations de thonidés tropicaux. On ignore l'effet du déplacement de l'effort à la suite d'une fermeture spatio-temporelle ou de la fermeture d'une zone. Une nouvelle fois, ces études sont limitées par la qualité des données disponibles pour réaliser des évaluations.

DOMAINES CLÉS	ACTIONS SPÉCIFIQUES	KOBE	ORGP	CPC	Recommandations
	- Évaluer les bénéfices obtenus des modifications d'engins : changements des filets, conceptions des DCP, etc.	X	X	X	
	- Encourager la poursuite de la recherche sur la distinction par échosondeur des espèces et des tailles sous les DCP avant l'opération	X	X	X	
	- Examiner l'efficacité au niveau régional des fermetures spatio-temporelles, y compris des fermetures adaptatives, et des limites aux captures et/ou opérations sous DCP et permettre que ceci renseigne la gestion future		X		
	Espèce non ciblée :				
	- Améliorer l'information sur les impacts des pêcheries sous DCP sur les espèces d'élaémobranches et de tortues vulnérables	X	X		
	- Identifier les zones sensibles pour les espèces vulnérables		X		
	- Mettre en œuvre de meilleures pratiques pour la manipulation et la remise en liberté en toute sécurité des espèces accessoires, le cas échéant			X	Les preuves scientifiques donnent à penser que les techniques de manipulation en toute sécurité adoptées par les flottilles européennes de senneurs sont efficaces pour réduire la mortalité des espèces non-ciblées. Il est recommandé que toutes les flottilles de senneurs adoptent ces techniques.
	- Introduire des modèles de DCP non emmêlants			X	
	- Sensibiliser et former des opérateurs		X	X	
	- Promouvoir l'utilisation intégrale des prises accessoires de poissons osseux de faible valeur, le cas échéant, et la réduction des rejets			X	

DOMAINES CLÉS	ACTIONS SPÉCIFIQUES	KOBE	ORGP	CPC	Recommandations
	Habitat :				
	- Cartographie et reconnaissance des zones sensibles à l'aide des informations disponibles et identification des impacts consécutifs à l'échouage pour renseigner les initiatives d'atténuation		X		De nombreux travaux sont actuellement menés pour procéder au suivi des DCP dérivants et évaluer les taux/niveaux d'échouage. Il est recommandé d'inclure les communautés côtières sur cette question. La combinaison des mesures pourrait être efficace pour réduire les échouages et identifier les zones à risque.
	- Faire un suivi des positions et des trajectoires des DCP		X	X	
	- Développer des modèles de DCP innovants pour atténuer l'impact des pêcheries de DCP sur l'habitat, comme par exemple la prévention du naufrage et de l'échouage des DCP, récupération en mer, « DPC intelligents », modèles biodégradables, etc.		X	X	Plusieurs présentations ont été réalisées et des études sont en cours en ce qui concerne l'utilisation et le développement des DCP biodégradables. Il est recommandé que la recherche sur les DCP biodégradables soit intensifiée afin que les CPC puissent travailler sur l'utilisation totale de DCP biodégradables, tel que recommandé dans la Rec. 16-01.
	- Évaluation de l'effet de l'établissement de limites aux nombres de DCP déployés et aux zones ou périodes de déploiement		X	X	
	- Promotion de l'implication des communautés côtières dans la mise en œuvre d'actions ou de mesures de gestion		X	X	
	- Tenir compte des DCP ancrés et dérivants dans l'analyse globale des impacts		X	X	Le groupe reconnaît que la gestion des DCP ancrés est nécessaire et que de nombreuses questions discutées sur les DCP dérivants sont applicables aux DCP ancrés. La Rec. 16-01 fait également référence aux DCP ancrés et au besoin de déclarer les activités liées à ces DCP.